

## MISE EN OEUVRE DE LA LOI AGECE

*Nouveau*

## OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de l'économie circulaire
- Appréhender les obligations des producteurs
- Construire sa feuille de route 3R (Réduire, Réemployer Recycler :  
Recyclabilité + intégration de recyclé) : plan de prévention et d'écoconception

## PROGRAMME

1. Introduction à la loi AGECE et ses objectifs
2. Mapping des obligations pour les entreprises cosmétiques
3. Etat des lieux et enjeux des emballages cosmétiques
4. Pistes d'actions 3R : leviers de réduction, de réemploi, de recyclabilité
5. Plan de prévention et d'écoconception

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de présentation remis avant la formation.
- Alternance d'apports théoriques, pratiques et cas concrets.
- Moyens techniques : vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel LMS

## SUIVI / EVALUATION

- Positionnement : questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau.
- Résultats : QCM en début et fin de formation.
- Satisfaction : questionnaire à chaud, dès la fin de la formation et à froid, 30 jours après la formation pour valider le transfert des acquis en situation de travail.
- Suivi d'exécution : Feuille de présence par demi-journée et remise d'une attestation de fin de formation.

ENVIRONNEMENT  
ET RESE

47

COSMED Academy

**Présentiel  
ou à distance****3,5h (0,5 jour)  
9h-12h30****Mathilde GUYADER**  
Responsable Environnement Cosmed,  
membre du GT Réemploi LEKO**Cosmed**  
495 rue René Descartes  
Les Ocres de l'Arbois, Bat B  
13100 Aix en Provence**Dirigeants, Packaging,  
Réglementaires, Achats****Participants : 10 max****7 mars 2024****Pas de prérequis****Adhérent : 240€ TTC**  
**Non Adhérent : 360€ TTC**